

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 6 juin 2016 à 20h00 heures à la salle 3 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

PRÉSENCES

M. Sylvain Deschênes	M. Réjean Geneau
Mme Chantal Proulx	M. Fernand Gauthier
M. Stéphane Deschênes (20 :10)	M. Guildo Castonguay

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Martin Normand, directeur général est présent.

1. Mot de bienvenue et Moment de recueillement

2. Lecture de l'ordre du jour

3 ADMINISTRATION

3.1. Adoption du procès-verbal du mois de mai 2016

16-06-85

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du mois de mai 2016.

3.2. Adoption des comptes à payer

16-06-86

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

Chèques numéros # 20433 à 20490	201 606.55\$
Prélèvements no 1654 à 1665	17 850.47\$
Rémunération élus mai 2016	1 843.19\$
Rémunération employés (17/04 au 21/05)	19 285.74\$
Rémunération pompiers (17/04 au 21/05)	1 068.74\$
Total	241 654.69\$

3.3 États financiers

16-06-87

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les états financiers au 31 mai 2016.

3.4 Vente pour taxes

16-06-88

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Martin Normand, directeur général et/ou monsieur Georges Deschênes, Maire, à représenter la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski pour faire une offre pour l'acquisition de l'immeuble sis au 33 rue Fabien Jalbert, si cela s'avérait nécessaire.

3.5 Radiation d'un compte à recevoir

16-06-89

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers de radier le compte à recevoir du Festival Country Western pour un montant de 9 202.28\$ en intérêt et 6 772.50\$ en capital.

Monsieur Stéphane Deschênes fait son entrée.

3.6 Facture assurance générale / MMQ

16-06-90

Proposé par Réjean Geneau et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler les assurances générales de la municipalité avec « Groupe Ultima » pour un montant totalisant 27 540\$.

16-06-91 **3.7 Fête de l'agneau/100\$**
Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de 100\$ pour la fête de l'agneau.

16-06-92 **3.8 Fête des sœurs / Viniers**
Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de 6 viniers pour la fête des sœurs qui aura lieu le 12 juin 2016.

16-06-93 **3.9 Rénovation Gilles Ouellet / Revêtement extérieur du bureau municipal**
Proposé par Guildo Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services de l'entrepreneur « Rénovation Gilles Ouellet inc. » pour les travaux de revêtement extérieur du bureau municipal.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

16-06-94 **4.1 Protocole de recommandation initiale d'incendie**
Il est proposé par Réjean Geneau et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à M. Johnatan Brunet, directeur incendie, de modifier le protocole de recommandation initiale d'incendie pour y exclure des risques 3 et 4, les unités d'évaluation qui ont le code d'usage 1990 (Immeubles résidentiels, autres).

16-06-95 **4.2 Engagement pompier volontaire**
Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'engager les personnes suivantes à titre de pompier volontaire :

- Mme Patricia Garon

5. TRAVAUX PUBLICS

16-06-96 **5.1 Appel d'offres camion de déneigement**
Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseiller de choisir la soumission de « Carrefour du camion RDL » au montant de 258 050\$ avant taxes, pour l'achat d'un camion de déneigement neuf équipé. En référence à la soumission publique portant le numéro de référence DEN-16 sur SEAO et le règlement d'emprunt 264-16. Le choix a été effectué suite à l'analyse des soumissions et en respect de la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité.

6. URBANISME

16-06-97 **6.1. Amendement à la demande d'exclusion à la CPTAQ, dossier 411064**
CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a déposé une demande d'exclusion de la zone agricole auprès de la Commission de protection du territoire agricole (ci-après la « CPTAQ »);

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, une municipalité locale peut faire une demande d'exclusion, avec l'appui de la municipalité régionale de comté, laquelle demande doit être motivée selon l'article 62 de cette Loi;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise principalement à reconnaître des utilisations du sol non agricoles faisant partie du noyau urbain déjà desservi par des services publics d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 4 986 659, monsieur Georges Parent, (2867-4570 Québec Inc.) a manifesté le souhait de vendre une parcelle de terrain à la quincaillerie Matériaux Fidèle Lévesque puisque ce terrain est utilisé à des fins commerciales depuis plus de 15 ans pour des fins d'accès et d'entreposage;

CONSIDÉRANT QUE les possibilités d'utilisation de la parcelle visée à des fins agricoles est inexistante;

CONSIDÉRANT QUE le chemin d'accès est nécessaire à l'usage du commerce afin de permettre une circulation sécuritaire des camions;

CONSIDÉRANT QUE la parcelle visée n'offre aucune perspective de mise en valeur à des fins agricoles puisqu'elle est déjà utilisée pour un usage autre qu'agricole;

CONSIDÉRANT QUE les fermes adjacentes aux sites visés bénéficient du droit d'accroissement prévu à la Loi;

CONSIDÉRANT QUE la disponibilité d'autres emplacements n'est pas applicable puisque la demande vise principalement à régulariser l'usage d'une propriété déjà vouée à des fins autres qu'agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne compromet pas l'homogénéité du milieu agricole et la pratique de l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE l'exclusion demandée n'aura pas pour effet de créer de parcelles de terres insuffisantes pour pratiquer l'agriculture, puisque, d'une part, l'entreprise agricole visée conservera une superficie suffisante pour ses activités agricoles et d'autre part, le terrain visé est déjà utilisé à des fins autres qu'agricoles et contigu au périmètre urbain actuel;

CONSIDÉRANT QUE la terre agricole concernée comporte d'autres entrées facilitant l'accès de la machinerie agricole sur la terre;

POUR CES MOTIFS : il est proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de déposer un amendement à la demande d'exclusion de la zone agricole auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) selon les modalités décrites dans le document de présentation joint à la présente résolution.

6.2 Appui à la CPTAQ / Ferme la Bergère enr.

16-06-98

CONSIDÉRANT le bon potentiel agricole des lots visés et des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à favoriser la continuité des exploitations agricoles des lots visés;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation de la propriété visée ne créera pas de propriétés foncières de superficie insuffisante pour la pratique de l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation recherchée n'imposera pas d'impacts à la pratique des activités agricoles avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE les propriétés visées conserveront leurs vocations agricoles;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Guildo Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande d'autorisation de M. Georges Parent pour la Ferme la Bergère enr.

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Pont payant / Maison des Jeunes

16-06-99

Il est proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la Maison des Jeunes à effectuer un pont payant sur notre territoire le 10 septembre 2016, conditionnel à l'approbation du Ministère des Transports. Le prêt de pancarte est également autorisé.

7.2 Projet en littérature / Bibliothèque

16-06-100

CONSIDÉRANT les besoins en animation et en développement de la clientèle de notre bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT l'offre de projets de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT les ressources disponibles dans notre municipalité.

Il est proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Nicole Leblanc à agir comme personne-ressource auprès de la MRC de La Mitis pour la réalisation du projet « Livre de s'animer » sur notre territoire municipal.

D'indiquer que la municipalité, après validation auprès de la bibliothèque, souhaite voir les projets suivants et listés en ordre de priorité se réaliser sur son territoire :

- 1) *Artistes, artisans et auteurs à domicile;*
- 2) *Jeunes conteurs;*
- 3) *Série animation.*

De spécifier que nos besoins en animation pour le projet Artistes, artisans et auteurs à domicile sont :

Clientèle visée :

- 1) *Aînés;*
- 2) *Famille;*
- 3) *Jeunes (âges).*

Types d'animation :

- 1) *rencontres d'auteurs, conférences;*
- 2) *Heures du conte;*
- 3) *Ateliers de création.*

7.3 Festival Country Western / Infrastructure équestre

16-06-101

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Festival Country Western à déménager les infrastructures du ring équestre sur le site du camping au bout de la rue Leblanc.

8. RAPPORT DES ÉLUS

9. PÉRIODE DE QUESTIONS ET AFFAIRES NOUVELLES

16-06-102

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de fermer les affaires nouvelles.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

16-06-103

Proposé par Réjean Geneau et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 21h35 la séance soit levée.

Je, Georges Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

Georges Deschênes, Maire

Georges Deschênes
Maire

Martin Normand
Directeur général